

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE
L'HÉRAULT
CANTON DE
LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC-210504-052

portant sur

MARCHÉ DE TRAVAUX

REEMPLACEMENT DE 220 MÈTRES DE RÉSEAU EN AMIANTE CIMENT EN RIVE DROITE DE LA SOULONDRE - LODEVE

Le Président de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° CC_200711_03 du Conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue à l'alinéa de l'article L.2122-22 du CGCT sus-visé,

CONSIDÉRANT que le montant des prestations est inférieur au seuil de 5 350 000,00 € HT et que par conséquent, il est fait recourt à une procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L.2123-1, R. 2123-1 1^o du code de la commande publique,

VU l'appel public à la concurrence, publié le 2 mars 2021 relatif à la conclusion d'un marché de travaux pour le remplacement de 220 mètres de réseau en amiante ciment en rive droite de la Soulondre à Lodève,

CONSIDÉRANT les offres remises à la collectivité dans le cadre de cette procédure,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De conclure un marché de travaux relatif au remplacement de 220 mètres de réseau en amiante ciment en rive droite de la Soulondre à Lodève avec le groupement conjoint BALDARE/TPSM, dont le mandataire est la SARL BALDARE, Le Village, 34520 SAINT PIERRE DE LA FAGE,

ARTICLE 2 : Le montant du marché s'élève à 137 000,00 euros hors taxes soit 164 400,00 euros toutes taxes comprises,

ARTICLE 3 : Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget assainissement collectif section de fonctionnement, article 61523,

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations,

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lodève, le quatre mai deux mille vingt et un

Le Président,
Jean-Luc REQUI